

## FORMATION AIPR : ENCADRANT / CONCEPTEUR



**Durée de la formation / examen : 1 journée**

### PROGRAMME

- ✓ Présentation de la réforme et des exigences documentaires, le guichet unique, les déclarations (DT, DICT), l'AIPR, rôle des principaux intervenants,
- ✓ Les opérations de localisation des ouvrages, le repérage physique des réseaux (le marquage ou piquetage), les affleurants, le géoréférencement
- ✓ La cartographie, les classes de précisions cartographique, les investigations complémentaires ou insertion de clauses techniques et financières,
- ✓ Connaître et appliquer les prescriptions du guide technique,
- ✓ Le cas particulier des travaux urgents,
- ✓ Conduite à tenir en cas d'endommagement ou d'anomalie sur un chantier.

### OBJECTIFS

- ✓ **Connaître et appliquer le décret anti-endommagement,**
- ✓ **Obtenir l'attestation de compétence à l'AIPR.**

### ○ Pédagogie et moyens :

Animation par le formateur à l'aide d'un support vidéo projeté. Alternance d'apports théoriques et d'échanges, étude de cas et mise en situation.

### ○ Suivi et évaluation :

Feuille de présence , attestation individuelle de fin de formation, attestation de compétences AIPR en cas de réussite au QCM.

### ○ Encadrement – Formateur :

Nos formateurs possèdent les diplômes, titres et expériences pédagogiques requises.

- **Public concerné :** Salarié intervenant en suivi et encadrement de travaux, préparation administrative et technique des travaux.
- **Pré-requis :** Compréhension orale et écrite du français, savoir manipuler un ordinateur et naviguer sur le web.